

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

L'An deux mil vingt, le 3 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la maison des Associations (salle polyvalente), sous la présidence de Mme Séverine FOUCHER, 1^{ère} adjointe au maire de la commune de CAVIGNAC, jusqu'à l'arrivée de M. Guillaume CHARRIER, le Maire, retenu par une réunion de travail de la CCLNG. Date de convocation du Conseil : le 26/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents : 18 Nombre de votants: 16 puis 17 puis 18

Présents : Mmes Foucher, Coureaud, Pastureau, Garcia, Payet, Branco, Larsonneur, Lecroq, Gault (arrivée à 19h17), MM. Charrier (arrivé à 19h00), Jaubleau, Chaulet, Moïoli, Bussy, Roussel, Didier, Legrel, Lasserre

Absents excusés : M. Malapeyre

Secrétaire : M. Bussy

Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2020.

Mme Foucher demande qu'une minute de silence soit respectée en mémoire à M. Valéry Giscard d'Estaing.

76- Allocation en non-valeur (créances irrécouvrables)

Sur proposition de M. PIEULET du Comptable du Trésor public de Saint-Savin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes impayés :

- Titre n°165 de l'exercice 2017 pour un montant de 2 952€ (sur un montant initial de 3 145,93€), en raison des poursuites sans effet et de la combinaison infructueuse d'actes.

M. Jaubleau précise qu'il s'agit des frais de mise en fourrière de chevaux divagants sur le domaine public à proximité de la RN10 chemin de la Tuilerie, Au Pas.

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 952€.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541 et charge le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

77- Décision budgétaire modificative n°2 du budget communal 2020 :

M. Jaubleau présente :

- Pour ajuster les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement (créances irrécouvrables, intérêts de la dette et titres annulés sur exercice précédent) par la diminution des dépenses imprévues
- Pour abonder les crédits de l'opération acquisition foncière et immobilière d'un Chai par la réduction des crédits ouverts à l'opération Chai de Godineau,
- Pour réduire le forfait du droit de place du marché pour le 4^{ème} trimestre suite aux restrictions COVID (ratio par présence)

Il est proposé au conseil municipal la décision budgétaire n°2 du BP 2020 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2138-018 : ACQUISITIONS FONCIERES	0.00 €	800 000.00 €	0.00 €	0.00 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	800 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-34 : DOMAINE YVES COURPON	800 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	800 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	800 000.00 €	800 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Adopte la décision budgétaire n°2 comme ci-dessus présentée

78- Décision budgétaire modificative n°3 du budget de la régie agricole Domaine Yves Courpon 2020

M. Jaubleau présente :

- Pour ajuster les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement (pour payer les factures de mise en bouteille de l'Epicier et de la Libraire, les cartons et les emballages, les étiquettes de la Libraire, les fournitures de sécaillage (piquets, fil de fer..) et divers frais comme les droits de douane sur les capsules ou le dépôt des marques à l'INPI, en réduisant les crédits ouverts pour rembourser les charges de personnel à la commune

Il est proposé au conseil municipal la décision budgétaire n°3 du BP de la Régie agricole 2020 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6021 : Matières consommables	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Sous-traitance générale	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 000.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Adopte la décision budgétaire n°3 du budget 29200 comme ci-dessus présentée

79- Prix de vente du vin blanc 2020 La Libraire en bouteilles et du coffret de deux bouteilles (Epicier-Libraire)

Le précédent conseil municipal, sur proposition de son cabinet conseil oeno-viticole, a lancé une 1^{ère} gamme de vin avec L'Epicier pour le rouge 2019 et a souhaité donner le nom de « la Libraire » pour la première production de vin blanc, permettant un clin d'œil au salon du livre de Cognaç.

Il est proposé aux élus de compléter la 1^{ère} gamme de vin du Domaine Yves Courpon avec cette première bouteille de blanc 100% sauvignon « la Libraire » issue des vignes achetées à Cézac avant la sortie de la bouteille de rosé millésime 2020 à la fin de cet hiver 2020-2021. Il sera ainsi proposé début 2021 un nom de bouteille de rosé participant ainsi à travers cette gamme à une forme de soutien et de reconnaissance de la collectivité à ses commerces, ses professions libérales et ses artisans.

Pour rappel, la deuxième gamme des vins du Domaine aura pour nom, « Domaine Yves Courpon :

L'Empreinte » pour les vins rouge, blanc et rosé.

Concernant la Libraire :

Prix public de la bouteille de vin blanc millésime 2020 proposé : 4,58€ HT soit 5,50€ TTC

- o Les remises suivantes :
 - Sur les volumes départ Chai : Achat de 2 cartons de 6 bouteilles : 1 bouteille offerte, Achat de 4 cartons : 2 bouteilles offertes...
 - Pour les professionnels (épicerie, drugstores, associations, GMS et restaurants) : remise de 30% sur le prix d'achat soit 3,21€ HT

Pour les Fêtes de fin d'année, le Domaine Yves Courpon souhaite proposer à la vente un coffret 2 bouteilles (Epicier 4,90€ + Libraire 5,50€ soit 10,40€ TTC) au prix de 9,90€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dénommer la bouteille de vin blanc première de gamme 2020 « la Libraire »
- De fixer son prix de vente à 5,50 TTC et le prix aux revendeurs (-30%) à 3,85 € TTC
- De fixer le prix de vin du coffret 2 bouteilles (Epicier et Libraire) au prix de 9,90€ TTC

80- Cession à titre gratuit des anciens équipements du Chai ouest à Godineau

Le Directeur technique du Domaine Yves Courpon a été sollicité par une entreprise pour la récupération de la ferraille des équipements obsolète ou qui ne peuvent être réutilisés situés dans l'aile ouest du Chai de Godineau à savoir :

- Un presseur pneumatique
- Un fouloir inox
- Une vis sans fin
- Un éraffoir
- Une pompe hors d'usage
- D'autres petits équipements en métal

M. Jaubleau propose de sortir ces biens inscrits à l'actif de la commune au n° d'inventaire 240 2188 103 dont la valeur actuelle est de 4 980€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De céder gratuitement ces biens pour la récupération de la ferraille
- De les sortir de l'actif de la commune

81- Rétrocession des voies et réseaux (y compris la défense incendie) du lotissement les jardins de Guindron :

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2020, M. le Président de l'Association Syndicale Libre (ASL) du Lotissement les Jardins de Guindron, a formulé une demande de rétrocession des parties communes (voirie, espaces verts, réseaux, équipements annexes) dudit lotissement à la commune de CAVIGNAC, en vue de son intégration dans le domaine public communal, relayant ainsi la décision unanime de l'Assemblée Générale en date du 27 juin 2019 de l'ASL du lotissement.

Il est rappelé que la collectivité ainsi sollicitée, n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration après délibération du conseil municipal, la commune prend à sa charge les frais à venir d'entretien et de réfection des voies et réseaux.

- Vu l'article L318-3 du code de l'urbanisme,
- Considérant l'accord unanime donné par les co-lotis sur cette intégration,

M. Jaubleau et M. Charrier donnent des précisions concernant les réseaux du lotissement aux élus. M.

Charrier demandé au Conseil municipal d'approuver l'intégration des voies (la rue des Coquelicots) et réseaux du lotissement les Jardins de Guindron dans le domaine public communal au vu de l'état d'entretien de la voie et des avis des concessionnaires des réseaux.

Le transfert de propriété s'effectuera par acte notarié.

Il reviendra à l'ASL de demander à l'aménageur du lotissement le coût des travaux de la voirie et équipements rétrocedés pour l'intégration dans l'actif de la commune d'une part et de prévoir en septembre 2021 la modification du tableau de classement de la voirie communale pour ajouter le linéaire de la rue des Coquelicots, d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'intégrer les voies, réseaux et espaces verts du lotissement les Jardins de Guindron dans le domaine public communal
- De donner au Maire tout pouvoir pour la poursuite de la présente délibération et la signature de tous documents et actes à venir en vue de réaliser ces opérations

DECISION 11-2020

Conformément à la délibération du 8 octobre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Travaux de réalisation de l'Allée piétonne de la place de la Mairie à la rue de la Paix avec DUGAS TP pour un montant de 3 384€ TTC
- Achat de panneaux de signalisation Passage à Niveau SNCF avec SERI pour un montant de 1795,52€ TTC
- Achat de 20 balises souples avec SERI pour un montant de 2 148€ TTC
- Travaux complémentaires sur la façade de l'église par l'entreprise CAZIMAJOU SAS d'un montant de 4 029,36€ TTC avec option peinture de protection à 18€HT/m²
- Travaux de création de fossé pour canalisation des eaux pluviales de ruissellement se déversant chez des riverains du Chemin de L'Ardillas avec DUGAS TP pour un montant de 2 160€
- Réfection d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales rue de Godineau endommageant une habitation avec DUGAS TP pour un montant de 2 583€ TTC
- Busage d'un fossé rue de Marlacca et pose de signalisation avec DUGAS TP pour un montant de 3 762€ TTC
- Création d'un marquage au sol neuf rue de Papon avec SERI pour un montant de 1 068€TTC

Pour la Régie agricole :

- Fourniture de produits œnologiques avec SARL Rolland Œnologie pour 2 986€ HT
- Fourniture de piquets de vignes et de produits œnologiques avec SAS VITIVISTA pour 4 397,50€ HT
- Prestation complémentaire de taille de vignes à Cézac avant achat avec VITI Gironde pour 3 646,16€ HT
- Fourniture de produits œnologiques avec SAS INOVITIS pour 1 687,80€ HT
- Travaux de préparation à la pose de la chambre froide avec DUGAS TP pour 3 955,92€ HT

Location de bouteille de gaz avec Air Liquide pour le Chai à Cézac pour 445€ HT
Engagement prévisionnel pour la mise en bouteille de la Librairie auprès des fournisseurs MAUCO-CARTEX (cartons d'emballage), ALMEIDA SA (bouchons), IMP Cavignac (étiquettes) pour une enveloppe de 5 000€ HT
Fourniture et service de la mise en bouteille de l'Epicier avec Vignoble DUBARD pour 6 549,03€ HT

Questions diverses :

Animation du marché du dimanche 20 décembre (vin chaud...)

Le Directeur technique du Domaine souhaite un cumul d'activités, pour exploiter des vignes sur Cézac (à travailler avec les élus).

M. Moioli indique qu'un représentant de la commune de Saint-Mariens a pris contact avec lui pour la fourniture par notre maraîchage de légumes Bio à leur cantine scolaire

M. Legrel demande quel est le nombre de bouteilles de Librairie produit en fin d'année. Réponse : 4 000 bouteilles

M. le Maire appelle au soutien des commerçants, des restaurateurs et des artisans qui souffrent durant ce nouveau confinement. Une campagne de publicité par affichage et distribution de flyers a été réalisée par R. Bussy.

Mme Larsonneur et M. Bussy proposent de travailler sur des bons d'achats à valider dans les commerces permettant de gagner une bouteille de vin par exemple.

Plus personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 19h41

Le secrétaire de séance
Romain BUSSY

Le Maire de Cavignac
Guillaume CHARRIER